

# Concours Conditions de Participation

**En vigueur depuis: 27 mars 2023**

Conditions de participation

## Article 1 Concours

L'Alimentarium situé Quai Perdonnet 25, 1800 Vevey, Suisse, organise un concours au Musée ainsi qu'en ligne sur Facebook et Instagram. Ce concours est intitulé "donne moi un prénom". Au total, **1** lot sera proposé. Le concours se déroulera du 01 avril 2023 à 10h00 au 2 avril 2023 à 17h00. La participation aux tirages au sort est gratuite et sans obligation d'achat.

Le concours en ligne est accessible sur la page Facebook officielle de l'Alimentarium ainsi que sur Instagram.

Ces concours sont développés et gérés par l'Alimentarium, à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de Facebook, Instagram ou de leur société mère, Meta Platforms, Inc. qui assure uniquement l'hébergement des concours sur ses plateformes (ci-après dénommées " Plateforme(s) ").

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par l'Alimentarium.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles, dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et Participant pendant la durée du jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou d'imprimer

l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

## Article 2 Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans au moment de sa participation.

L'accès à ces concours est interdit aux collaborateurs de l'Alimentarium et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation de ces concours, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (p.ex. conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire enregistré(e)).

## Article 3 Participation

3.1 Pour prendre part au concours, les participants doivent soumettre leur proposition de prénom en utilisant le lien fournit dans le post ou la story dédié, et seront automatiquement inscrits au tirage au sort. Les participants peuvent identifier leurs amis, mais leurs chances de gagner n'augmentent pas pour autant.

3.2 Le participant accepte que dans le cadre de ce concours ses données personnelles (réseaux sociaux, nom, adresse postale, adresse email et numéro de téléphone) soient collectées et traitées par l'Alimentarium et/ou des entreprises partenaires spécialement mandatées dans le respect de la loi suisse sur la protection des données. Les conditions d'utilisation des données personnelles par l'Alimentarium peuvent être consultées sur le site web de l'Alimentarium : <https://www.alimentarium.org/fr/protection-des-donnees>. Les participants peuvent contacter l'Alimentarium directement en cas de questions, à l'adresse email [webmaster@alimentarium.org](mailto:webmaster@alimentarium.org).

3.3 D'autre part, le participant s'engage notamment à :

- Ne causer aucun dysfonctionnement ou aucune interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site web.
- Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.
- Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres

systèmes informatiques.

- Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.
- Ne pas prendre l'identité d'une tierce personne et ne pas utiliser de faux nom.
- Ne pas mettre en scène des marques ou produits de marques
- N'utiliser aucune méthode, aucun moyen technologique ni aucune astuce de quelconque nature (p. ex. l'utilisation de groupes de vote sur les réseaux sociaux) visant à accroître de façon abusive ses chances de gagner ou celles d'une tierce personne.

Toute personne qui enfreint ces obligations ou adopte un comportement similaire pourra être exclue du concours et/ou perdre le droit d'obtenir le prix gagnant. L'Alimentarium se réserve également le droit de prendre des mesures juridiques ou administratives si ce comportement enfreint la loi ou lui porte préjudice.

3.4 L'Alimentarium est libre d'annuler tout ou partie du concours en cas d'irrégularités, notamment par voie informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants. Dans ce cas, l'Alimentarium se réserve le droit d'exclure ces participants du concours et de ne pas leur attribuer leurs prix.

3.5 Clause concernant le droit d'auteur en cas de contribution du participant  
Le participant déclare être l'auteur de la contribution qu'il poste sur le site, ne pas en avoir cédé le droit de l'exploiter à titre exclusif ou non exclusif à des tiers, et il décharge l'Alimentarium de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle et/ou incorporelle de la contribution.

En outre, il certifie avoir tous les droits nécessaires pour sa diffusion, notamment si elle expose des tiers. En aucun cas, l'Alimentarium ne saurait être tenu pour responsable de la violation de droits appartenant à des tiers dont il ne connaîtrait ni l'existence ni la qualité.

Le participant accepte de céder à titre gratuit tous les droits d'utilisation de sa contribution à l'Alimentarium. Les contributions audiovisuelles, visuelles ou rédactionnelles ne doivent contenir aucun élément qui soit contraire aux lois

et aux bonnes mœurs et notamment offensant envers les humains et les animaux. Si la qualité de la contribution soumise est insuffisante, elle pourra être exclue du concours.

#### Article 4 Prix

4.1 Le gagnant du concours sera sélectionné par un tirage au sort. La sélection sera effectuée dans un délai de 3 jours ouvrables après la fin du concours.

4.2 Le prix ne peut pas être converti en espèces. L'Alimentarium peut en tout temps décider de remplacer le prix par d'autres équivalents.

4.3 L'Alimentarium et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de non-attribution du prix pour des raisons indépendantes de leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, pertes, grèves postales, etc.). En outre, si le gagnant du concours ne se manifeste pas dans les 6 mois suivant la notification de gain, il perdra de façon irrémédiable son droit de retirer le prix remporté.

4.4 Le gagnant est responsable du retrait de son prix et en assume toutes les conséquences. Tous les frais, impôts et taxes liés au gain d'un prix sont à la charge du gagnant.

4.5 L'Alimentarium se réserve le droit de vérifier la véracité des données lors de l'attribution des lots. Les prix ne seront remis qu'aux participants dont les informations correspondent à la réalité. Les participants s'engagent à ne pas usurper l'identité d'autrui ou utiliser de faux noms. Le cas échéant, l'Alimentarium se réserve le droit de ne pas leur attribuer les prix.

4.6 Les gagnants sont annoncés sur les Plateformes respectives et contactés en direct par messages privés (Messenger ou Direct Message).

#### Article 5 Responsabilité

5.1 L'Alimentarium se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler sans préavis tout ou partie de ce concours si les circonstances

l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.

5.2 L'Alimentarium rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via des sites partenaires.

5.3 En outre, l'Alimentarium ne saurait être tenu pour responsable de dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Dans le cadre de l'utilisation de ce site (navigation), les participants acceptent de n'en diffuser aucun contenu sur des sites tiers.

5.4 L'Alimentarium ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site [www.alimentarium.org](http://www.alimentarium.org) ou à participer au concours du fait de défauts techniques ou de problèmes liés notamment à l'encombrement des réseaux.

L'Alimentarium ne peut être tenu responsable :

- Des problèmes de connexion, de réseau ou d'ordinateur qui pourraient limiter, ralentir ou perturber les connexions, les téléphones, les lignes téléphoniques, les systèmes téléphoniques, le trafic sur les sites web ou l'Internet.
- Des dysfonctionnements techniques et mécaniques.
- Des dysfonctionnements de disque dur ou de logiciels d'aucune sorte.
- D'autres dysfonctionnements.
- D'erreurs causées par l'équipement, la programmation, d'erreurs humaines ou tout autre motif.
- De dommages sur les ordinateurs ou autres appareils du participant ou de toute autre personne résultant de la participation au concours.

Article 6 For et droit applicable

En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, une solution amiable sera recherchée. Au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, le for est à Vevey. Le droit suisse est applicable.

Vevey, Mars 2023